

JUILLET 2017



AIGUEBELLE
BULLETIN MUNICIPAL N°31

<http://mairie.aiguebelle.free.fr>

SOMMAIRE

- ◆ MOT DU MAIRE
- ◆ TRAVAUX ET VIE COMMUNALE
- ◆ CIVISME
- ◆ NOUVEAUX COMMERCES
- ◆ BUDGET
- ◆ SCOLAIRE PÉRISCOLAIRE
- ◆ RÉTROSPECTIVES ET BRÈVES
- ◆ ASSOCIATIONS
- ◆ A VOTRE SERVICE
- ◆ ETAT CIVIL
- ◆ DATES À RETENIR



pour nos jeunes et moins jeunes.

Je reste toujours convaincu que l'échelon communal doit demeurer le socle de nos organisations territoriales, même s'il va falloir se regrouper pour mieux se développer et répondre à vos attentes.

Je suis confiant dans cette politique d'action de terrain, car la vitalité communale de par ses innovations, ses projets, ses actions, ses bénévoles et notre tissu associatif est essentielle à notre «mieux vivre ensemble».

Le budget 2017 illustre concrètement notre engagement dans le maintien du cadre de vie et du service à la population de notre commune.

Je veux donner comme exemple, la construction actuelle du centre de loisirs et des services (bâtiment de 630 m2) en partenariat avec la communauté de communes dans le parc Rochette, le début des travaux d'une nouvelle bibliothèque dans le château, la réfection des espaces jeux, la rénovation des salles du foyer rural, mais aussi la réflexion d'un programme de revitalisation du bourg centre pour 2018 et bien entendu le lancement officiel, après cinq ans de discussion, souvent de doute et de déception, du projet de construction d'une nouvelle maison de retraite.

Ce projet ambitieux reste capital pour notre territoire, et pèsera plus de 10 millions d'euros. Les études et les procédures administratives se dérouleront dans le deuxième semestre 2017 et durant toute l'année 2018.

Notre objectif étant que le nouvel établissement soit ouvert dans le courant de l'année 2020.

Concernant l'ancien bâtiment nous étudions la possibilité de le transformer, pour partie, en maison de santé pluridisciplinaire.

Nous ne manquons pas de projets ni d'investissements et permettez-moi de remercier ceux qui travaillent quotidiennement pour la collectivité et pour vous, employés municipaux, bénévoles des associations, élus, services sociaux et administratifs, force de sécurité et services de secours.

Je voudrais avec humilité m'associer à l'hommage rendu à une grande dame qui nous a quittés il y a quelques jours, Simone VEIL. Le combat de sa vie aura été de lutter contre toutes les souffrances et humiliations ; elle aura symbolisé la conquête du droit à l'avortement et restera l'une des principales figures de la construction européenne. Pour tout cela pensons que les victoires d'hier méritent toujours d'être défendues aujourd'hui.

Je vous souhaite à tous un excellent été.

Le Maire
Hervé GENON

Ce début d'année 2017 restera marqué, comme le fut l'année 2016, par une menace extérieure mais aussi par la radicalisation de certains de nos propres concitoyens que le fanatisme peut toucher et amener à perpétuer la terreur sur tout le territoire.

Nous avons aussi vécu une campagne électorale présidentielle pour le moins déconcertante avec une forte mobilisation.

Notre nouveau Président de la République a fait exploser les «codes» et nous souhaitons ardemment que ceux qui auront entre leurs mains le destin du pays pour les cinq ans à venir, gouvernent avec équité et égalité, mais surtout que l'honneur, la probité, l'honnêteté et la fierté de nos valeurs républicaines soient retrouvés.

En tant qu'élus municipaux, nous serons attentifs aux projets vis à vis des collectivités (en matière de réforme territoriale, de maîtrise des dépenses, de maintien des services publics, d'évolution de la fiscalité locale et du devenir de la taxe d'habitation ...).

Nous venons de vivre un épisode qui aurait nécessité plus d'anticipation, celui de la réforme des rythmes scolaires avec un décret d'application sorti le 27 juin pour une décision devant être prise par les conseils d'écoles et la municipalité avant le 29 juin.

Par souci de cohérence territoriale, nous nous sommes rapprochés de toutes les écoles et municipalités du territoire pour disposer d'une uniformité dans le but de faciliter l'organisation des familles, des associations et structures qui travaillent pour notre jeunesse.

Dès septembre nous retrouverons donc le rythme scolaire en primaire et maternelle sur une organisation à quatre jours lundi, mardi, jeudi, vendredi, de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

Nous travaillons déjà pour que la journée du mercredi soit consacrée, pour les familles qui le souhaitent, aux activités sociales, sportives et culturelles de leurs enfants.

Je ne sais pas si le pays est en marche vers le redressement mais nous avons besoin de mouvement pour que l'économie française se redresse et que nous puissions créer des emplois

TRAVAUX ET VIE COMMUNALE

BIBLIOTHÈQUE

En fin d'année 2017 début 2018, la bibliothèque déménagera du premier étage du Foyer Rural, dont l'accessibilité actuelle ne permet plus aux personnes à mobilité réduite de pouvoir bénéficier du service, dans un lieu plus adapté et plus propice à la lecture, au rez-de-chaussée du Château Rochette.

La commune, après une réflexion menée par un groupe de travail sur le devenir des locaux vacants, a en effet décidé de réhabiliter le château au parc Rochette pour en faire une bibliothèque contemporaine qui réponde aux règles de base d'un espace de culture moderne intégré dans un bâtiment remarquable qui fait la richesse de notre patrimoine.

Le projet, en lien avec les utilisateurs et Savoie Biblio, sera mis en valeur par l'environnement du parc, son perron et ses éléments décoratifs comme les cheminées qui seront restaurées.

Nous poursuivrons la démarche avec les bénévoles de l'association et les mairies du secteur pour qu'un permanent puisse accompagner ce nouvel équipement et ainsi rayonner au profit de toutes les générations, des écoles et enfants du secteur.

Le coût de l'investissement sera de l'ordre de 150 000 € HT, financés par la commune d'Aiguebelle et des subventions de la dotation d'équipement des territoires ruraux et du fond de soutien à l'investissement local.



Les anciennes salles de classe de l'école maternelle dédiées à la futur bibliothèque.



VESTIAIRES SOUS-SOL DU CHÂTEAU ROCHETTE

La municipalité a lancé la rénovation du sous-sol du château Rochette qui sera réalisée cet automne. Toute la partie sanitaire (douches et toilettes) a été repensée pour que ce volume dont l'humidité était très présente puisse être évacuée. Le sol sera carrelé et les réseaux d'évacuation seront tous repris. Les anciens sanitaires et douches seront déposés et remplacés par des équipements neufs.

Les travaux seront effectués par une entreprise implantée sur Aiguebelle : FBC.

RÉNOVATION DE L'ESPACE FERROVIAIRE

En partenariat avec la Région Auvergne Rhône Alpes, SNCF Mobilité et SNCF Réseaux, nous venons de lancer la rénovation des espaces extérieurs et accès à la gare, la partie quais ayant été traitée en 2015.

Les travaux pour un montant estimé à 350 000 € HT consistent à reprendre la chaussée et la signalisation devant la gare (travaux faits en juin), à donner un nouvel espace de parking de 20 à 30 places dans le prolongement de celui qui vient d'être rénové.

Il est prévu également d'intégrer un accès pour les personnes à mobilité réduite dans le talus actuel situé devant la gare et d'implanter dans cette partie les nouveaux containers semi-enterrés (verres, cartons et ordures ménagères) nous terminerons par la restauration du passage souterrain.

Ces travaux seront quant à eux réalisés sur l'année 2018.

RÉHABILITATION DES COURTS DE TENNIS

Dans le cadre de notre opération d'aménagement le parc Rochette deviendra avec l'ouverture du centre de loisirs, de la nouvelle bibliothèque et des structures déjà existantes (école maternelle, crèche, relais assistantes maternelles, école de musique), le lieu de vie intergénérationnel rassemblant dans un même espace la majeure partie des services à la population locale. Cet espace sera agrémenté par de nouveaux jeux pour enfants qui apparaîtront durant l'été dans la partie collective, et les deux courts de tennis vont faire l'objet d'un toilettage important.

Nous allons procéder au renouvellement et à la réfection de toute la surface des jeux dont le revêtement date de 1985.

Nous conserverons un court de tennis et transformerons l'autre en City Parc. Nous espérons que ces équipements resteront en l'état et bénéficieront de la part de tous d'une grande attention.



Futur emplacement du centre de loisirs avec au fond les courts de tennis qui seront réhabilités



Bâtiment en cours de construction

LES SALLES DU « FOYER RURAL » RÉNOVÉES

Après la rénovation du Dojo, les deux grandes salles du rez-de-chaussée vont connaître un coup de jeune.

- La scène sera conservée en l'état.
- Les huisseries bois seront remplacées par des montants en PVC avec des vitrages isolants.
- L'éclairage sera rénové.
- Un aménagement de la partie bar sera repensé avec l'installation d'une cuisine qui complètera ainsi l'offre de service avec la vaisselle acquise il y a maintenant deux ans.
- Une reprise des peintures murales.
- La mise en place de matériaux absorbants permettant le traitement acoustique de la grande salle pour améliorer la qualité d'écoute.

Ces travaux s'effectueront cette année entre le mois de septembre et de novembre.

UNE MINI STATION DE TRAITEMENT

Dans le cadre de la protection de l'environnement, une mini station de traitement des effluents vient d'entrer en service dans le parc d'activités Porte de Maurienne à La Pouille. Destiné aux entreprises, le principe de cet équipement financé par la communauté de communes, est constitué d'un filtre planté de roseaux qui permettra pour les petites unités des rendements d'épurations très intéressants.



DEUXIÈME TRANCHE DES FAÇADES «GROUPE SCOLAIRE PRIMAIRE»

Après avoir réalisé la première tranche en 2016 des façades intérieures du groupe scolaire, nous procéderons durant les vacances d'été à la deuxième tranche, consistant à reprendre l'intégralité des façades extérieures, du portail et des grilles et du petit jardin d'honneur donnant sur la rue principale.



Façades extérieures à rénover été 2017



Façades intérieures rénovées

REQUALIFICATION DU «CHAMP DE FOIRE»

Cette place enherbée qui accueillait jadis les plus grandes foires Mauriennes (foire de la St Jean et foire de la St Martin) fait l'objet actuellement d'une réflexion au sein du conseil municipal. Aidé d'un cabinet d'étude, un dossier est en cours de montage dans le cadre de l'appel à projet du Contrat Ruralité Maurienne.

A travers ce projet nous poursuivrons plusieurs objectifs.

1- Redynamiser l'attractivité de notre Bourg Centre :

- par un espace accueillant et reposant au centre du village
- par l'amélioration et l'identification des places de parking
- par l'aménagement et la sécurisation de la salle des fêtes
- par l'identification d'un espace pour camping-cars
- par un meilleur accès au marché hebdomadaire
- par une circulation des véhicules plus cohérente
- par la reprise des cheminements piétonniers entre la gare et le passage souterrain et la rue Ste Catherine.

2 – Relancer le programme de rénovation des façades de la rue principale et la rue Ste Catherine avec des aides incitatives pour les propriétaires.

3 – Renforcer la signalétique d'animation touristique et commerciale depuis la place du chalet.

Ce programme a été chiffré à 900 000 € HT pourrait débuter dès l'année 2018.

FÉVRIER 2017

COMMUNE D'AIGUEBELLE
AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU CHAMP DE FOIRE

VARIANTE
Revêtements de sol plus nobles



Echelle : 1/500

Phase AVP

VIAL & ROSSI

LE BRUIT ET LE VOISINAGE

L'article R1334 - 31 du code de la santé publique indique qu'aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme dans un lieu public ou privé. Cela comprend les bruits de comportement, les activités professionnelles, culturelles, sportives ou de loisirs ainsi que les aboiements d'animaux.

Le contrôle de l'ensemble des bruits de voisinage peut aussi relever de la compétence du maire, au titre des articles L2212- 2 et L2214- 4 du code général des collectivités territoriales.

Les valeurs de niveaux diurne et nocturne (22 h à 7 h) sont indiquées dans le code de la santé publique (voir article R1334-33) mais au-delà des valeurs à respecter et de toute subjectivité il appartient à chacun d'adapter son comportement en fonction de la proximité du voisinage.

Il faut savoir que désormais les forces publiques peuvent immédiatement infliger à ceux qui perturbent votre tranquillité (sous réserve, bien entendu, de pouvoir constater les fautes) une contravention de 3^{ème} classe d'un montant forfaitaire de 68 €.

LES BRUITS DE COMPORTEMENTS

Qu'est-ce que les bruits de comportement ?

Appelés également bruits domestiques, ce sont tous les bruits liés au comportement d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal dont elle a la responsabilité.

Cela comprend la musique poussée à fond, l'enfant qui joue de la batterie à longueur de journée, les pas du voisin du dessus qui résonnent chez vous, les travaux de réparation chez le voisin...

Qui alerter ?

Si vous en êtes victime, alertez la mairie ou la gendarmerie.

Objectif : obtenir qu'un agent assermenté vienne constater le bruit «à l'oreille» (sans mesure acoustique)

Il fonde son jugement sur la durée, la répétition ou l'intensité du bruit.

Ce qui compte, ce n'est pas le niveau sonore, mais la gêne occasionnée.

En pratique, souvent, la première fois qu'elles viennent, les forces de l'ordre tentent de convaincre le fautif de remédier spontanément au problème.

Mais si le bruit recommence, l'agent dépêché sur place peut établir le procès-verbal de l'infraction, qui sera transmis au procureur de la République.

À ce dernier ensuite de décider s'il déclenche ou non des poursuites pénales.

DÉCHETS VERTS

Le brûlage des déchets à l'air libre issus des activités de jardinage, d'élagage et de désherbage est strictement interdit, Arrêté préfectoral du 3 mars 1986. Les tontes de pelouse et les feuillages peuvent être compostés, les branches broyées ou déposés en déchetterie

BRICOLAGE ET JARDINAGE

Sont encadrés en Savoie par un Arrêté préfectoral du 9 janvier 1997.

Le non-respect de ces règles élémentaires de vie, qu'il s'agisse d'hygiène, de propreté, de travaux, de bruit ou encore de pollution canine, génère des troubles et représente une gêne pour nos concitoyens et un surcoût pour la collectivité.

Les travaux de bricolage ou de jardinage utilisant des appareils susceptibles de gêner le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie mécanique, etc.) ne peuvent être effectués qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables : 8h30 à 12h / 14h30 à 19h30
- Samedi : 9h à 12h / 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés : 10h à 12h

PROPRIÉTAIRES D'ANIMAUX

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus, de jour comme de nuit, de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitations et du voisinage. Concernant le cas particulier des chiens, il peut être recouru à l'utilisation d'un dispositif dissuadant l'animal de faire du bruit de manière répétée et intempestive (ex : colliers anti-aboiement), sans pour autant porter atteinte à la santé de l'animal.

ANIMAUX DANGEREUX ET ERRANTS

La divagation des animaux domestiques est interdite. Est considéré comme divaguant :

- tout chien hors de portée de voix de son maître ou qui est éloigné de son propriétaire de plus de 100 mètres,
- tout chat non identifié situé à plus de 200 mètres des habitations ou plus de 1000 mètres du domicile de son maître.

Les chiens et les chats errants et tous ceux qui seraient saisis sur le territoire de la commune sont conduits à la fourrière.

DÉJECTIONS CANINES

Certains laissent faire leur chien comme bon leur semble, en minant les rues et espaces verts de nombreuses crottes. Les déjections canines sont insalubres et peuvent également être dangereuses pour les piétons qui risquent de glisser sur l'une d'elles.

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants.

Tout propriétaire ou promeneur de chien est tenu de procéder immédiatement et par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public.

L'infraction est passible d'une contravention de 1^{ère} classe et le maire va devoir devant ces incivilités mettre en place cette mesure.

LE CABINET VÉTÉRINAIRE DU GRAND ARC

C'est un concours de circonstances qui a amené les Docteurs PINGET et LENA à s'associer pour ouvrir le cabinet vétérinaire le 1er janvier dernier.

En plus de la médecine courante, ils sont tous deux chirurgiens. Leur association leur a permis d'investir dans du matériel de pointe de radio et d'analyse.

Leur complémentarité leur permet de soigner tous types d'animaux et de réaliser des opérations techniquement compliquées.

Ils sont très satisfaits de l'accueil qui leur a été réservé à Aiguebelle, où il y avait un réel besoin sur le territoire, et ils viennent d'embaucher une assistante à mi-temps.

La continuité des soins vétérinaires est ainsi assurée et toutes les urgences sont prises en charge.

FBC

FBC, Fusion Bati Concept, est le fruit de l'association de quatre enfants du pays, qui ont décidé de regrouper leurs expériences et compétences dans les métiers du bâtiment.

Ils se sont spécialisés dans les travaux de second œuvre (plâtrerie, peinture, électricité, carrelage, plomberie, ...).

En Mai 2016, l'ouverture de leur bureau d'Aiguebelle, idéalement placé dans la grande rue, leur a permis de se faire connaître.

N'hésitez pas à contacter ces professionnels reconnus pour vos travaux.



UN CABINET D'HYPNOTHÉRAPIE A OUVERT SES PORTES

Gaëlle Thiaffey, hypnothérapeute certifiée par l'EPH en hypnose ericksonienne et en programmation neuro linguistique, a ouvert son cabinet dans la rue sainte Catherine.

www.sagesse-hypnotherapie.com ou 07 68 83 36 52

Vous souhaitez perdre du poids, arrêter de fumer, retrouver le sommeil, lutter contre l'anxiété, les phobies ou les douleurs chroniques, traiter votre eczéma, psoriasis, hypertension, troubles intestinaux ou troubles de la sexualité ?

Que ce soit pour l'une de ces raisons, l'hypnose Ericksonienne est actuellement l'une des méthodes les plus efficaces.

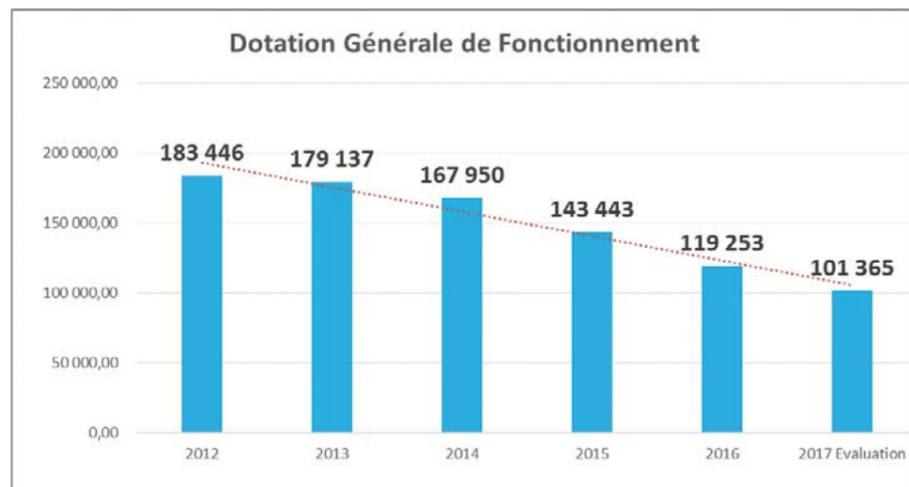
Sans risque, cette méthode permettra de rééduquer votre subconscient (source des pulsions et des envies) pour redonner le contrôle sur votre alimentation ou votre envie de fumer.

En quelques séances votre esprit reprendra le dessus pour réguler vos besoins et envies.



LE BUDGET

1) Depuis 2011, dans le cadre d'une politique de redressement des comptes publics, l'Etat a décidé de baisser les dotations affectées aux communes. Pour Aiguebelle, ce versement est passé de 183 446 € en 2012 à 101 365 € en 2017, soit une baisse de 45% en 5 ans.



2) De plus, a été créé en 2012 un fonds national unique alimenté par des prélèvements sur les ressources fiscales des groupements et des communes dont le potentiel financier agrégé est supérieur à un certain seuil.

Puis il a été mis en place une redistribution des ressources de ce fonds en faveur des collectivités classées selon un indice synthétique tenant compte de leurs ressources, du revenu moyen de leurs habitants et de leur effort fiscal permettant de flécher les ressources du fonds vers les collectivités moins favorisées.

En clair, l'Etat prélève des fonds à toutes les communes et aux groupements de communes dans les départements qualifiés de « riches » comme la Savoie, pour donner aux communes et aux groupements de communes dites « pauvres ».

Ce processus s'appelle le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

Pour notre commune, notre contribution est passée de 3 865 € en 2012 à 56 838 € en 2017 soit 15 fois plus.



3) La commune d'Aiguebelle a décidé pour 2017 les investissements suivants :

- Travaux à l'école primaire (peintures extérieures et une salle de classe).
- Travaux au foyer rural (cuisine, insonorisation, fenêtres, peintures).
- Travaux au château Rochette (transfert de la bibliothèque, travaux de plomberie, rénovation des vestiaires et des douches au sous-sol).
- Travaux d'accessibilité (adaptation des locaux communaux aux normes des personnes à mobilité réduite).
- Station d'épuration (provision et frais d'études).
- Aménagement de l'ancien cimetière (jardin du souvenir et transfert du columbarium)
- Mise en place de containers semi-enterrés en lieu et place des bacs roulants.

4) Cette baisse des dotations de l'Etat et la hausse du FPIC obligent notre commune à revoir sa stratégie financière afin de faire face à des dépenses croissantes et des recettes qui diminuent.

Pour poursuivre notre politique de développement et répondre à vos besoins et vos attentes, le Conseil Municipal d'Aiguebelle a décidé, dans sa séance du 25 mars 2017 de procéder à une augmentation des taux d'imposition des 4 taxes de 5.00% (taxe d'habitation, taxe foncière le bâti, taxe foncière sur le non bâti et la contribution foncière des entreprises (ancienne taxe professionnelle)).

Les élus de la commune ont mûrement réfléchi cette décision car il n'est jamais agréable d'augmenter les taux d'imposition.

Pourtant, malgré cette hausse, les taux de notre commune sont encore très loin des moyennes nationales et départementales et nous continuerons à maîtriser notre fiscalité.

TAXES	COMMUNE AIGUEBELLE TAUX 2016	COMMUNE AIGUEBELLE TAUX 2017 APRÈS AUGMENTATION	TAUX MOYEN DE LA FRANCE 2016	TAUX MOYEN DE LA SAVOIE 2016
Habitation	11.11%	11.66%	24.38%	18.07%
Foncière (bâti)	16.44%	17.26%	20.85%	21.89%
CFE	19.74%	20.73%	26.13%	NC

Pour information, les montants correspondants de ces recettes fiscales sont les suivants :

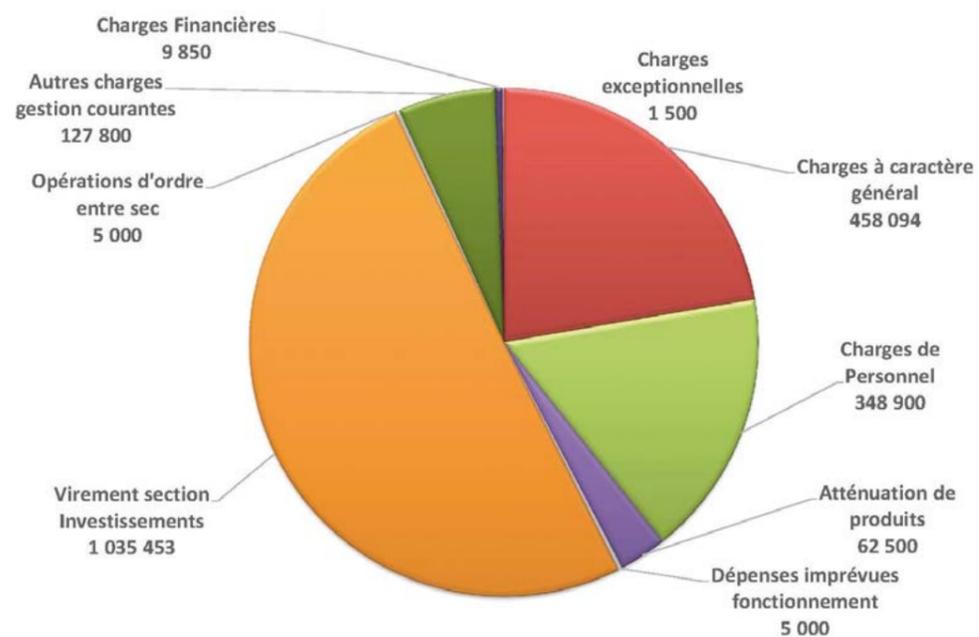
- Taxe Habitation : 118 988 €
- Taxe Foncière (bâti) : 219 573
- Contribution Foncière des Entreprises : 163 101 €

La hausse décidée par le Conseil Municipal va générer des ressources nouvelles de 24 000 € environ.

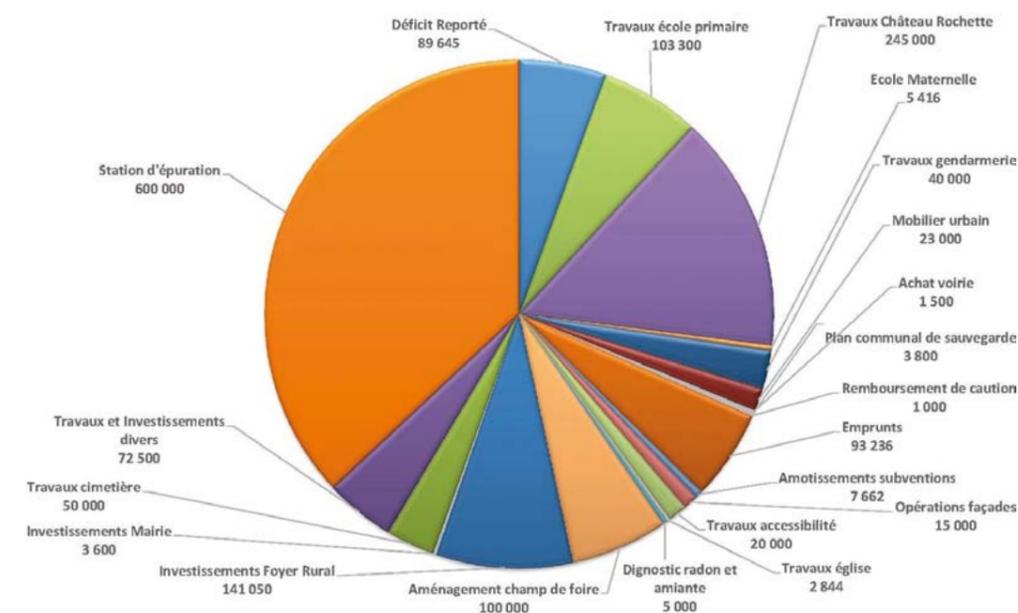
La municipalité reste à la disposition de chacun et chacune d'entre vous qui souhaiterait obtenir des renseignements sur ce thème ou sur tout autre objet.

LE BUDGET

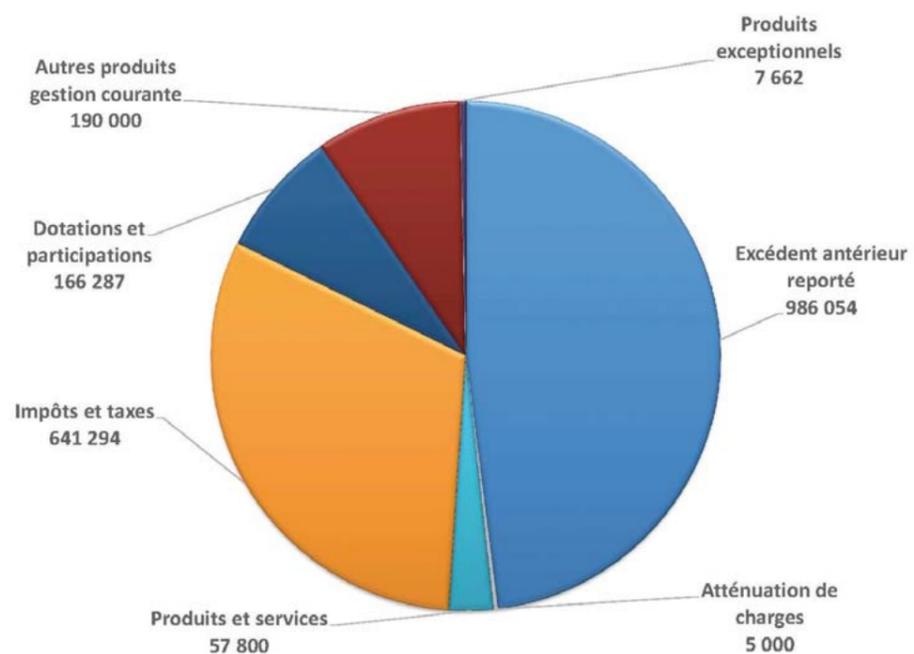
BUDGET FONCTIONNEMENT DÉPENSES



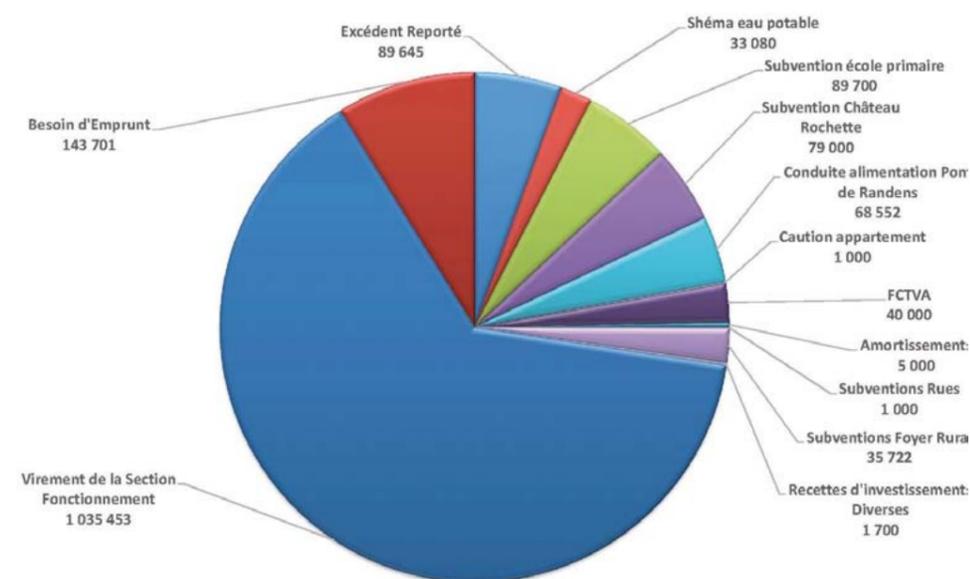
BUDGET INVESTISSEMENT DÉPENSES



BUDGET FONCTIONNEMENT RECETTE



BUDGET INVESTISSEMENT RECETTE



SCOLAIRE - PÉRISCOLAIRE

CLASSE DE DÉCOUVERTES :

Cette année, comme tous les 2 ans maintenant, les élèves de l'école élémentaire d'Aiguebelle ont pu profiter d'une classe de découvertes. 95 élèves ont découvert du 20 au 24 mars la sympathique station d'Arêches-Beaufort.

Le ski de piste était à l'honneur. Les enfants skiaient par petits groupes tous les matins.

Les après-midis étaient ponctués de diverses activités comme visite d'une ferme, balade en raquettes, jeux neige, visite de la coopérative de Beaufort.



NOS ÉCOLES, NOS ENFANTS

L'année scolaire 2016/2017 se termine et déjà il faut penser à la nouvelle 2017 /2018.....

En septembre nous accueillerons 47 enfants en maternelle, répartis comme suit : 16 enfants en petite section, 12 en moyenne section et 19 en grande section.

106 enfants prendront le chemin de l'école élémentaire :

A partir de fin juillet et jusqu'en septembre 2017, l'entreprise ROCHIETTI va effectuer la seconde tranche des travaux de rénovation de la façade de l'école élémentaire avec mise en valeur du blason d'Aiguebelle, du cadran solaire et reprise des grilles de la cour d'honneur côté D1006.



Bâtiment de la fondation La Vie au Grand Air accueillera 12 enfants à compter de la rentrée de septembre 2017



Financé par la Communauté de Communes la crèche s'est agrandie de 60 m2 avec de nouveaux espaces de restauration et de sommeil

LES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES : LE RETOUR AUX 4 JOURS D'ÉCOLE PAR SEMAINE....



Sortie TAP à Saint Georges d'Hurtières jeudi 29 juin 2017



Mis en place à la rentrée scolaire de septembre 2014, les nouveaux rythmes scolaires prennent fin en ce mois de juillet 2017.

A la rentrée de septembre 2017, nos enfants reprendront le chemin de l'école sur 4 jours hebdomadaires, soit les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

Ce choix a été fait suite à la proposition du ministre de l'Education Nationale et après une concertation des élus concernés et de tous les conseils d'écoles au niveau de notre territoire.

Pour nous, cette décision fait suite à un sondage auprès des parents et dans le respect du rythme des enfants sans remettre en cause la qualité des activités proposées.



Fête des TAP jeudi 6 juillet 2017

Pour rappel, en 2014 nous avons organisé ces activités sous forme d'atelier les jeudis après-midi. Ces ateliers animés par des intervenants rémunérés en qualité d'auto-entrepreneur ont attiré une moyenne de 90% des enfants scolarisés. Le coût à la charge des familles était de 5 euros par enfant et par trimestre. Le budget mobilisé par ces activités était de 240 €uros par enfant pour une année scolaire.

Nous tenons à remercier les enfants qui ont participé au cours de ces trois années ainsi que tous les intervenants pour leur professionnalisme et la qualité des activités proposées :

- Laurence CONDEMINE, Laetitia LEONARD, Aix Savoie Maurienne Basket avec Pierre et Jacques, Anne-Sophie REPELLIN, USCA avec Mickael, Jordan et Dylan, Hatixhé GUSTURANAJ, Karine LISON, l'association des Boules de Charbonniere avec Raymonde FRISON, Michel SALLIN et Dominique D'ANGELI, Fanny BERCOT, Mihaela MERCIER, Lucie GALLEGRO et en maternelle Sophie, Aurore, Tiffany, Julie, Séverine, Marjorie ... Sans oublier Lydia en sa qualité de Joker pour pallier aux absences, Nicolas et notre super coordonnatrice : Sandrine.

Un grand merci à tous car ce sont tous ces acteurs qui ont fait la réussite de ces TAP.

RÉTROSPECTIVES & BRÈVES

Nous ne pouvons faire état de toutes les animations et manifestations qui se sont déroulées, ni mettre le projecteur sur toutes les associations, mais une chose est certaine notre tissu associatif reste très présent avec des bénévoles qui donnent de leur temps aux autres.

TÉLÉTHON 2016

Cette année encore la mobilisation de clubs sportifs, de groupes musicaux, de plusieurs sponsors et de nombreux bénévoles a permis de récolter la belle somme de 3 503,37€ reversée au bénéfice de l'AFM.



REPAS DES AÎNÉS

Le 18 décembre 2016, c'est avec plaisir que nous avons accueilli nos aînés pour le traditionnel repas de Noël préparé par le traiteur Thomasson. C'est dans une ambiance chaleureuse qu'ils ont partagé ce moment convivial leur permettant de se retrouver d'échanger cela faisait longtemps pour certains ... Attirés par la musique et les chansons de Marc et Françoise, les danseurs ont mobilisé la piste jusque tard dans l'après-midi et tous repartirent en se disant à l'année prochaine.



LA 9^{ème} FÊTE DU JEU AU PARC ROCHETTE !

Rendez-vous incontournable de la fin mai, la traditionnelle Fête du Jeu a rassemblé de nombreux visiteurs et bénévoles autour de plusieurs nouvelles activités : le baby foot géant, les petits bâtisseurs, le crazy pong. Un spectacle de cirque a clôturé l'après-midi avec plus de 300 spectateurs au gymnase d'Aiguebelle.



11 NOVEMBRE 2016 – 8 MAI 2017

Commémoration du 11 novembre 2016 :

Importante participation des élèves, des professeurs et de la Principale Cécile Piccard du collège La Lauzière lors de cette cérémonie devant le Monument aux Morts de la commune. Les textes officiels ont été lus par deux collégiens, Coraline et Mathieu après que le Maire Hervé Genon et le Président des Anciens Combattants Roger Maillat aient déposé une gerbe ainsi que les bougies du Souvenir Français par les enfants et fait respecter une minute de silence. Face à eux, les Anciens Combattants et Porte-drapeaux, un détachement du CIS de Randens, les gendarmes de la Brigade d'Aiguebelle ainsi que le Conseil Municipal ont également participé à cette commémoration ainsi que l'Echo de Charbonnières pour l'interprétation des hymnes.



Commémoration du 8 mai 2017 :

Les cinq élèves de 3^{ème} du collège La Lauzière accompagnés par la responsable de l'établissement Cécile Piccard ont de par la lecture des textes, ému l'assistance lors de la commémoration du 8 mai au Monument aux Morts à Aiguebelle. Ça fait depuis longtemps sous la conduite des professeurs Cédric Brunier et d'Angélique Lebon que leurs collégiens travaillent sur cet épisode sombre de l'histoire de la seconde guerre mondiale en présentant le résultat de ce devoir de mémoire, lu avec beaucoup de solennité. En fin de cérémonie, le diplôme d'honneur de Porte-drapeaux était remis ensuite à Louis Guillermand.

RETOUR EN ENFANCE AVEC L'ÉCHO DE CHARBONNIÈRE

Cette année l'écho de Charbonnière nous a présenté un spectacle de qualité à l'occasion du concert de Pâques en choisissant le thème des films d'animation. Nous nous sommes promenés sur les thèmes de Disney à Pixar, en passant par Tintin ou la Panthère Rose.

Les musiciens se sont essayés à un exercice inédit en accompagnant un film d'animation, projeté en direct, musique et film spécialement créés pour l'occasion.

Ce fut également l'occasion d'applaudir chaleureusement Manuel HIDALGO qui fête cette année ses 30 ans de direction de l'harmonie !



ASSOCIATIONS

SOU DES ÉCOLES : UNE ASSOCIATION POUR NOS ENFANTS

Une nouvelle équipe a repris le flambeau cette année. Dans une ambiance conviviale, nous avons œuvré tous ensemble (parents, école, périscolaire, mairie, commerçants) pour animer le village et financer les projets scolaires à travers diverses actions : halloween, bourse aux jouets et vêtements, vente de chocolats, marché de Noël, loto, carnaval.

Le financement est à hauteur de 40€ par enfant soit un budget de 6000 € cette année. Il a permis pour l'école maternelle une visite au Hameau du Père Noël, une sortie raquette et découverte de la faune, une animation autour des planètes avec la venue d'un planétarium mobile dans l'école,...et pour l'école élémentaire 5 jours en classe de neige à Arêches-Beaufort (pratique du ski alpin et découverte du milieu montagnard).

Pour clôturer l'année, les enfants ont présenté un spectacle lors de la kermesse du vendredi 23 juin, et c'est sous une chaude journée que l'année scolaire s'est achevée en beauté.

Le parc Rochette s'est animé pour quelques heures par le bruit des stands de jeux, les rires des enfants, la forte présence des parents et un magnifique voyage autour du monde.



JUDO SECTION FOYER RURAL

- 50 enfants d'Aiguebelle
- 60 personnes assistent aux cours
- 3 cours le vendredi de 17h à 20h
- 2 cours le mercredi de 16h à 17h et cours compétition 1 fois tous les 15 jours de 17h à 18h30

POUSSINETS : 15 POUSSINS : 8 BENJAMINS : 11 MINIMES : 16

Les judokas d'Aiguebelle peuvent s'entraîner dans les sections du jo4v ce qui est le cas pour les compétitions où les enfants d'Aiguebelle peuvent participer.



L'ÉCOLE DE FOOT DE L'UNION SPORTIVE DU CANTON D'AIGUEBELLE

L'école de football de l'U.S.C. Aiguebelle regroupe les activités concernant les catégories U7, U9, U11 et U13. (Les chiffres correspondent à des classes d'âge).

En plus de sa mission éducative, l'école de foot se doit d'enseigner le football dans le respect des règlements, tout en cultivant l'esprit sportif.

A cet effet, le «Label Jeunes FFF» a été déployé par la Fédération Française de Football sur l'ensemble du territoire afin de renforcer la notion de «Projet Club» et de récompenser les clubs les plus méritants en matière de structuration et de développement.

Le «Label Jeunes FFF» est délivré pour une durée de trois saisons et représente une véritable distinction nationale en accompagnant la structuration des clubs amateurs autour de 4 axes :

- Le projet associatif
- Le projet sportif
- Le projet éducatif
- Le projet d'encadrement et de formation

Les clubs doivent répondre à de nombreux critères et doivent atteindre un minimum de points pour obtenir cette distinction.

Depuis 2007, l'USCA est labellisée.



VACANCES ANIMÉES POUR LES ENFANTS ET LES ADOS !

La semaine ski organisée par l'AACA a réuni dans la station de La Toussuire 84 enfants entre 5 et 10 ans, 5 animateurs, 10 moniteurs ESF et 17 bénévoles. La bonne ambiance a compensé une météo capricieuse ! Les enfants ont pu passer leurs médailles le dernier jour.

Du côté des ados, les activités ski ont également très bien fonctionné, ainsi que le village polaire, qui a accueilli cette année 53 jeunes à Montaimont.



L'ÉCOLE DE BASKET

Sous la houlette de Franck TESTA et Pierre LERY, l'école de basket vient de connaître une excellente saison sportive que ce soit au niveau des résultats que de l'ambiance durant les entraînements et les rencontres de championnat pour les sections des 9 ans, 11 ans et 13 ans.



Remonter de l'équipe d'Aix Maurienne en Pro B



Présentation de l'école de basket lors d'une rencontre à Aix les Bains

CROSS TRAINING

Une nouvelle activité sportive a vu le jour cette année à AIGUEBELLE :

Le CROSSTRaining

Cette nouvelle section au sein de l'association Fitness Sensation Aiguele Zumba, consiste à enchaîner, à un rythme soutenu, différents exercices, pompes, gainage, course, retournement de pneu, tractions, soulevé de terre, ...

Tour à tour, toutes les parties du corps sont sollicitées, dans le but de se sculpter un corps de rêve en améliorant ses capacités physiques et cardiaques.

Deux coaches, Jean-Marie MARTIN et Alex BACCARI, sont là pour rythmer la séance, guider et amener les participants à sortir de leur zone de confort et dépasser leurs limites, le tout dans une ambiance très conviviale et joyeuse.

Quelques infos :

- Rentrée début Septembre
- Séance le jeudi à 20h30 au gymnase
- Age mini : 16 ans



LES SECTIONS DU « FOYER RURAL »

ACTIVITÉ	LIEU	JOUR HORAIRES	RENSEIGNEMENTS
Bel Âge		Une rencontre-goûter par mois, un repas en fin de saison	Jeannine Genon 04 79 36 32 72
Bibliothèque	Foyer rural	Le mercredi de 16h30 à 19h et le samedi de 15h30 à 18h Permanence assurée le samedi au mois d'août	Marie-Christine Chinal http://aiguebellebiblio.jimdo.com
Gym volontaire	Gymnase (le mardi) et dojo (le vendredi)	Le mardi de 19h à 20h et le vendredi de 15h à 16h	Marie-Agnès Sanvert 04 79 36 19 79 06 41 80 54 63
Judo	Dojo	2 cours le mercredi de 16h à 17h et cours compétition 1 fois tous les 15 jours de 17h à 18h30 3 cours le vendredi de 17h à 20h	Bernard Chinal 04 79 36 32 94
Patchwork	Foyer rural	Le mardi et le jeudi de 13h30 à 17h30	Anne-Marie Pommier
Peinture sur soie	Foyer rural	Le lundi et le vendredi de 13h30 à 17h	Monique D'Angeli
Volley	Gymnase	Entraînements le lundi de 19h à 21h, matchs le mercredi à partir de 20h	Thierry Potrel
Yoga	Dojo	Le jeudi de 18h à 19h30	Cécile Guarin 04 79 96 98 83

Plus d'infos vous pouvez consulter le site internet de la mairie d'Aiguebelle



Section volley

A VOTRE SERVICE

Centre Polyvalent d'Action Sociale :

9, rue des Chevaliers de Malte – 04 79 44 54 10

Secrétaire : Mme TOYE présente le lundi et mardi

Assistants de Service Social : uniquement sur RDV de 9h00 à 12h00 – 13h30 à 17h00 Tel. 04 79 44 54 10 (possibilité de laisser un message sur le répondeur en cas d'absence)

Assistants Sociaux :

Mme LE DOT – Mme DEGIOVANNI

Puériculteur :

Mr. LAVY sur RDV ou message au 04 79 44 54 10

Consultation des nourrissons (PMI) :

le 4^{ème} jeudi du mois (sauf changements ponctuels)

Sage-femme (PMI) : Mme ALAMARGOT sur RDV uniquement CPAS ou à domicile : 06 86 42 63 12

Conseillères en Economie Sociale et Familiale de la CAF (CESF) : Mme COMBAZ sur RDV au CPAS ou à domicile 06 18 73 88 33 pour les familles allocataires de la CAF (concerne les conseils, l'aide au budget et le surendettement).

Assistant de Service Social de la CARSAT : (caisse d'assurance retraite de la santé au travail) : Mr. BERARD sur RDV uniquement au 04 79 37 03 22

La CAF n'est plus présente sur Aiguebelle

cependant vous pouvez contacter un interlocuteur en composant le 0810 25 73 10 ou vous rendre à la permanence de St Jean de Maurienne au 95 avenue des Clapeys les mardis matin de 9h00 à 12h00 ou les vendredis journée de 9h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00

Par ailleurs depuis janvier 2016 l'AACA (bâtiment de la Communauté de Communes) est « Point relais CAF » ce lieu permet d'obtenir des renseignements et de vous aider dans vos démarches sur www.caf.fr

Relais Assistantes Maternelles : Parc Rochette – Aiguebelle, Mme LAFVERGES – 04 79 68 95 71

Centre Médico-Psychologique Adulte (CMPA) :

Les Acacias, 96 Grande rue
Aiguebelle sur RDV uniquement – Tel. 04 79 60 51 79

Centre Médico-Psychologique Enfant (CMPE) :

pas de RDV à Aiguebelle. Prendre RDV à St Jean de Maurienne : 107 avenue du Mont Cenis - Tel. 04 79 59 90 00

Permanence en mairie

Sécurité Sociale : Mardi de 9h00 à 12h00

Architecte conseil :

permanence à la Communauté de Communes. Contact au 04 79 44 31 61

CRAM : Les permanences ne sont plus assurées en mairie d'Aiguebelle.

Pour tous renseignements, prendre contact au 04 79 68 66 10. Possibilité offerte de se rendre au

Point d'Accueil Retraite à St Jean de Maurienne, bâtiment « les Arcosses », rue de l'Orme, tous les jeudis (sauf le 3^{ème}) de 9h00 à 12h00 ou à la salle Pré Coppet, le 3^{ème} jeudi de 9h00 à 12h00

Permanence FNATH :

le 3^{ème} vendredi du mois de 10h00 à 11h00

Mairie : 04 79 36 20 25 - fax 04 79 36 36 83

Lundi : 13h30 - 17h30

Mardi : 8h00 - 12h00 et de 13h30 - 17h30

Mercredi : 8h00 - 12h00 et de 13h30 - 17h30

Jeudi : 8h00 - 12h00

Vendredi : 8h00 - 12h00 et de 14h00 - 17h00

Samedi : 9h00 - 11h00

Permanence de Monsieur le Maire :

Samedi de 09h00 - 11h00 sur RDV

Trésorerie : 04 79 36 21 74

Lundi : 8h - 11h45

Mardi : 8h - 11h45 et de 13h15 - 15h30

Jeudi : 8h - 11h45 et de 13h15 - 15h30

Vendredi : 8h - 11 h 45

Office du tourisme :

Hors vacances : du mardi au samedi :

10h00 - 12h00 - 14h00 - 17h30

Vacances scolaires : du mardi au samedi :

9h00 - 12h00 - 14h00 - 18h00

Durant les mois de Juillet – Août

L'Office du Tourisme sera ouvert

Du mardi au samedi de 9h30 – 12h30 – 14h00 – 18h00

Le dimanche de 10h00 – 12h00.

Déchetterie Intercommunale de Bonvillaret :

Mardi, Mercredi et Samedi de 14h00 - 17h00.

Vendredi de 9h00 - 12h00.

Déchetterie Intercommunale de Saint Léger :

Jeudi de 14h00 - 17h00 et Samedi de 9h00 - 12h00.

Association d'Animation du Canton d'Aiguebelle

Centre Socio Culturel 04 79 36 37 27

www.aacaiguebelle.com - Grande Rue Aiguebelle

Lundi : 10h à 12h-14h à 17h

Mardi et Vendredi : 9h à 12h

Mercredi et Jeudi : 9h à 12h – 14h à 17h

- La Maison de Services au Public (info emploi, formation, accompagnement aux démarches administratives)
- Le lieu d'accueil enfants parents « La Roul'Hotte » pour les 0-3 ans
- L'accueil de loisirs « Les Aacaribous » pour les 4-11 ans
- Les activités jeunesse pour les 11-17 ans
- Une permanence Mission Locale Jeune (16-25 ans) sur rdv au 04 79 64 41 02

Poste d'Aiguebelle

Nouveaux horaires d'ouverture de notre bureau de poste à compter du lundi 11 septembre

Lundi 9 h 00 à 12 h 00 et 13 h 30 – 16 h 30

Mardi 9 h 00 à 12 h 00 et 13 h 30 – 16 h 30

Mercredi 9 h 00 à 12 h 00

Jeudi 9 h 00 à 12 h 00 et 13 h 30 – 16 h 30

Vendredi 9 h 00 à 12 h 00 et 13 h 30 – 16 h 30

Samedi 9 h 00 à 12 h 00

Pôle emploi - www.pole-emploi.fr

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 sans rendez-vous à St Jean de Maurienne ou par téléphone au 39 49

Maurienne Expansion - www.maurienne-expansion.fr
(aide à la création et au développement des entreprises) : 04 79 83 20 83

Sur RDV à St Jean de Maurienne



2016

NAISSANCES

- Teddy Luc Patrick VOLLE 15 septembre
- Messone Julia Mason BONETTI.... 19 septembre
- Lenny LAGRAA 22 septembre
- Timéa Patricia Aurélie CRISTEA 26 septembre
- Iris Sandrine Rose COMBET-MOREL.. 22 octobre
- Inara Charlotte COTTIER 27 octobre
- Anna Maria Angèle MAGNER..... 11 novembre
- Calyssa OSTHEIMER NERI 24 novembre

MARIAGES

- Thomas Georges COTTIER
et Mélissa LAGARDE..... 30 juillet

DÉCÈS

- Max Gilbert DAVID 15 octobre
- Renée Suzanne FRISON
veuve VALLIER 16 octobre
- Philippe Yves PERRIER 06 novembre

2017

NAISSANCES

- Louane Marguerite Lucienne ANGELIN .25 mars
- Emy Nicole Anna HANINOT 20 avril
- Maël Louis Hiro MARTINET 09 juin
- Taïssya Mireille Georgette LYCAKIS 13 juin
- Nathan Christian, Gilles MAUGE 26 juin

MARIAGE

- Kévin Adrien LAUWERS
et Cécile Renuka DE BRUYN 22 avril

DÉCÈS

- Hakim ZEROUAL..... 22 janvier
- Monique Marguerite Françoise LEMONNIER
veuve DUBOS..... 05 février
- Marthe Céline MARTINET
veuve GOBBO 15 février
- Josephine Victorine COMBET
veuve VERCELLINO 01 mars
- Gisèle Gabrielle Emilienne CARTERON
épouse MORARD 09 mars

29 & 30 Juillet

Samedi 29 Juillet

21h15

Retraite aux flambeaux avec la participation de l'écho de Charbonnière (RDV devant le Foyer)

22h00

Bal gratuit animé par DISCO CLUN place du marché

Dimanche 30 Juillet

de 11h à 12h30

Place du Chalet Apéritif musical

22h00

Feu d'Artifice au lac de Charbonnière

Aiguebelle
en fête



PLUS BELLE, PLUS DURE

ULTRA TRAVERSÉE DE BELLEDONNE

3 TRIALS
2 ULTRAS

L'ÉCHAPPÉE BELLE

25, 26 ET 27 AOÛT 2017

VIZILLE - AIGUEBELLE, 48 KM, 8 JOURNÉES - EN SOLO OU RELAIS PAR 2
PLEVNET 7 LAUX - AIGUEBELLE, 25 KM, 8 JOURNÉES
SUPER COLLET - AIGUEBELLE, 27 KM, 8 JOURNÉES

(5€) WWW.LECHAPPEEBELLEDONNE.COM **(5€)**



Informations au 04 79 36 20 25
Mairie d'aiguebelle - 2, Rue de l'Hôtel de ville 73220 Aiguebelle
<http://mairie.aiguebelle.free.fr>